Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

Office fédéral de la protection de la population OFPP
Protection civile et formation

Conduite – CAS

CAS Diriger une équipe en situation de crise

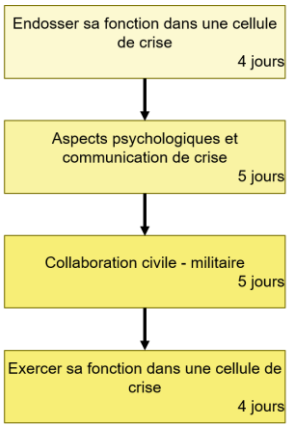

Dans un monde marqué par l'accumulation et l'imbrication croissantes des crises, qu'elles soient climatiques, sanitaires, sécuritaires ou technologiques, la gestion de crise s'impose comme un enjeu central de la gouvernance publique. Elle détermine la capacité des sociétés à protéger les populations, à maintenir les fonctions vitales et à préserver la confiance envers les institutions. Au cœur de ce dispositif se trouve le chef ou la cheffe d'état-major de crise, acteur clé mais souvent discret. Cette fonction n'est ni un simple rôle de coordination ni une instance de décision politique. Elle garantit la cohérence de la conduite et du processus de gestion de crise. Elle structure l'information, organise l'analyse, prépare les décisions et met en relation des acteurs aux logiques et aux contraintes très différentes. Ce rôle est aujourd'hui d'autant plus crucial que les crises sont de plus en plus complexes, évolutives et soumises à une forte pression médiatique. Une telle responsabilité ne s'improvise pas. Elle exige des compétences spécifiques en leadership, en pensée systémique ainsi qu'en gestion de l'incertitude et du stress. La formation initiale, la formation continue et les exercices réguliers constituent dès lors un pilier essentiel de la préparation. Investir dans la formation des états-majors de crise, c'est faire le choix de l'anticipation, de la résilience et d'une gestion maîtrisée de l'incertitude plutôt que de l'improvisation subie en situation de crise.

Compétences générales / Objectifs

Les participants sont capables de :

- Analyser de manière systématique des situations complexes et développer une compréhension systémique de la situation afin de préparer les décisions à l'échelon de conduite supérieur ;
- Conduire leur état-major de crise de manière efficiente et créer les conditions favorables à une prise de décision fondée par la direction de l'état-major de crise ou de la cellule de crise ;
- Utiliser la communication de crise de manière ciblée comme outil de conduite ;
- Mettre en œuvre le principe « One Voice » dans un contexte fédéral ;
- Gérer de manière professionnelle les situations liées à la fin de vie, au décès et au deuil dans un contexte de crise ;
- Coordonner les tâches interorganisationnelles et partenariales au sein de la protection de la population ;
- Mettre en place et appliquer une gestion intégrale des risques ;
- Assurer la disponibilité opérationnelle de leur état-major de crise ;
- Comprendre et renforcer de manière ciblée la résilience individuelle, interpersonnelle et organisationnelle ;
- Mettre en œuvre des mesures concrètes, des outils et des protocoles d'autorégulation et de régulation interpersonnelle ;
- Poursuivre leur développement professionnel et personnel de manière continue.

Contenu

- Mort soudaine, collective ou violente : ce qu'elles provoquent dans les communautés ;
- Les rites et leurs fonctions : dignité, symbolisation et cohésion sociale ;
- La dimension spirituelle et existentielle en contexte séculier ;
- Principes éthiques en situation de catastrophe et de crise ;
- Gestion des corps : dignité, respect des familles et coordination interdisciplinaire ;
- Limites morales dans la communication publique;
- Traitement des images, des données sensibles et des rumeurs ;
- Réputation et confiance ;
- Dynamique de coordination fédérale ;
- Mise en œuvre du principe « One Voice » dans un système à plusieurs niveaux ;
- Entraînement de l'état-major au poste de conduite ;
- Analyse de cas de crises réelles en Suisse ;
- Processus de scandalisation et dynamique de l'opinion publique ;
- Responsabilité politique et risques liés à la confiance ;
- Formation aux médias : élaborer des messages clés et adopter une attitude professionnelle ;
- Dynamiques des réseaux sociaux ;
- Désinformation, mésinformation et contenus synthétiques générés par l'IA ;
- Outils d'intelligence artificielle dans l'administration et la gestion de crise ;
- Simulations numériques et représentations digitales de situation ;
- Comportement et prise de décision en situation de stress ;
- Gestion du stress, autorégulation et résilience ;
- Que puis-je faire avant et pendant une situation de crise : outils, protocoles et mesures concrètes ;
- Planification, préparation et mesures préventives dans la protection de la population.

Public cible	15.) OCC, 18.) Autres – Chefs des organes de conduite ; – Chefs d'état-major et membres des EM ; – Responsables de la conduite ; – Acteurs de la protection de la population ; – Infrastructures critique ; – EM des administrations fédérales, cantonales et régionales et armée.	
Lieu et durée	**Université de Fribourg** – Aspects psychologiques et communication de crise (5 jours) **Schwarzenburg** – Endosser sa fonction dans une cellule de crise (4 jours) – Exercer sa fonction dans une cellule de crise (4 jours) **Kriens** – Collaboration civile – militaire (5 jours)	
Conditions d'admission	Pour être admis au Certificate of Advanced Studies (CAS), les candidates et candidats doivent être titulaires d'un bachelor ou d'un master délivré par une haute école reconnue et justifier d'au moins trois années d'expérience professionnelle pertinente. L'admission est prononcée par l'Université de Fribourg sur la base d'un dossier de candidature comprenant notamment un curriculum vitae, une lettre de motivation et les justificatifs des titres obtenus. Dans des cas dûment motivés, les personnes ne remplissant pas les conditions formelles d'admission peuvent être admises dans le cadre d'une procédure d'équivalence (« sur dossier »).	
Type d'examen	Travaux de validation écrits et pratiques réalisés conformément aux exigences du cursus de formation.	
Coûts *(cf «Répartition des coûts», page 7)*	15.) Membres des organes de conduite (échelon cantonal)	À la charge de la Confédération selon les art. 22 et 26 LPPCi et l'art. 53 OProP pour les cours à Schwarzenburg et Kriens. À la charge du participant pour le cours à l'Université de Fribourg (CHF 6'000.00)
	18.) Autres participants	CHF 290.00 par personne et par jour, conformément à l'art. 26 LPPCi et à l'art. 53 OProP, plus les frais de repas et de logement pour les cours à Schwarzenburg et Kriens. À la charge du participant pour le cours à l'Université de Fribourg (CHF 6'000.00)
Remarque		
Dates et langues	Voir l'annexe « Dates des cours »	